

6. PIECE 10 – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle européenne visant à préserver les espèces et les habitats d'intérêts communautaires. Le dispositif Natura 2000 regroupe les directives Habitats et Oiseaux, adoptées respectivement en 1992 et 1979 par l'Union Européenne.

6.1. LOCALISATION ET DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Le site de méthanisation n'est pas situé en zone NATURA 2000. Concernant les parcelles du plan d'épandage se référer à l'étude préalable à l'épandage (voir 0).

Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants :

Type	Code	Nom du site Natura 2000	Distance à l'unité de méthanisation
SIC	FR2400550	Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir	11,9 km
ZPS	FR2512004	Forêts et étangs du Perche	7,7 km

Les paragraphes suivants présentent la description de ses sites (sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr>) :

FR2400550 – Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir

- Sites de la Directive « Habitats, faune, flore »

- Sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400550>

Il s'agit d'un site composé de massifs boisés à fort intérêt écologique de par leur ancienneté et de par l'humidité qui y règne. C'est un ensemble de tourbières et de hêtraies implanté sur un plateau d'argile à silex plus ou moins recouvert de limon. Les sables du Perche affleurent en de nombreux points des vallées ou constituent des buttes témoins. Sous les sables, on trouve la craie glauconieuse, imperméable, et quelques rares affleurements de calcaire jurassique. L'ensemble est bouleversé par de nombreux accidents tectoniques (failles et fossés).

On observe des espèces remarquables sont observés dans la chênaie-hêtraie à Houx et de la chênaie du Stellario-Carpinetum. Ce site présente de nombreuses sources à l'origine d'étangs, remarquables pour leur caractère oligotrophe et la présence d'espèces végétales protégées au niveau national. Les zones tourbeuses, localisées au niveau des sources et en périphérie d'étangs, abritent notamment des bryophytes protégées régionalement dont *Rhizomnium pseudopunctatum*, des espèces de mousses et d'hépatiques : *Cephalozia connivens*, *Riccia canaliculata* et *Riccia cavernosa*, *Fossombronina foveolata*, *Frullania fragilifolia*, *Trichocolea tomentella*, *Calypogeia muelleriana*. La pérennité des tourbières est liée à la qualité des eaux et à la fermeture par boisement spontané.

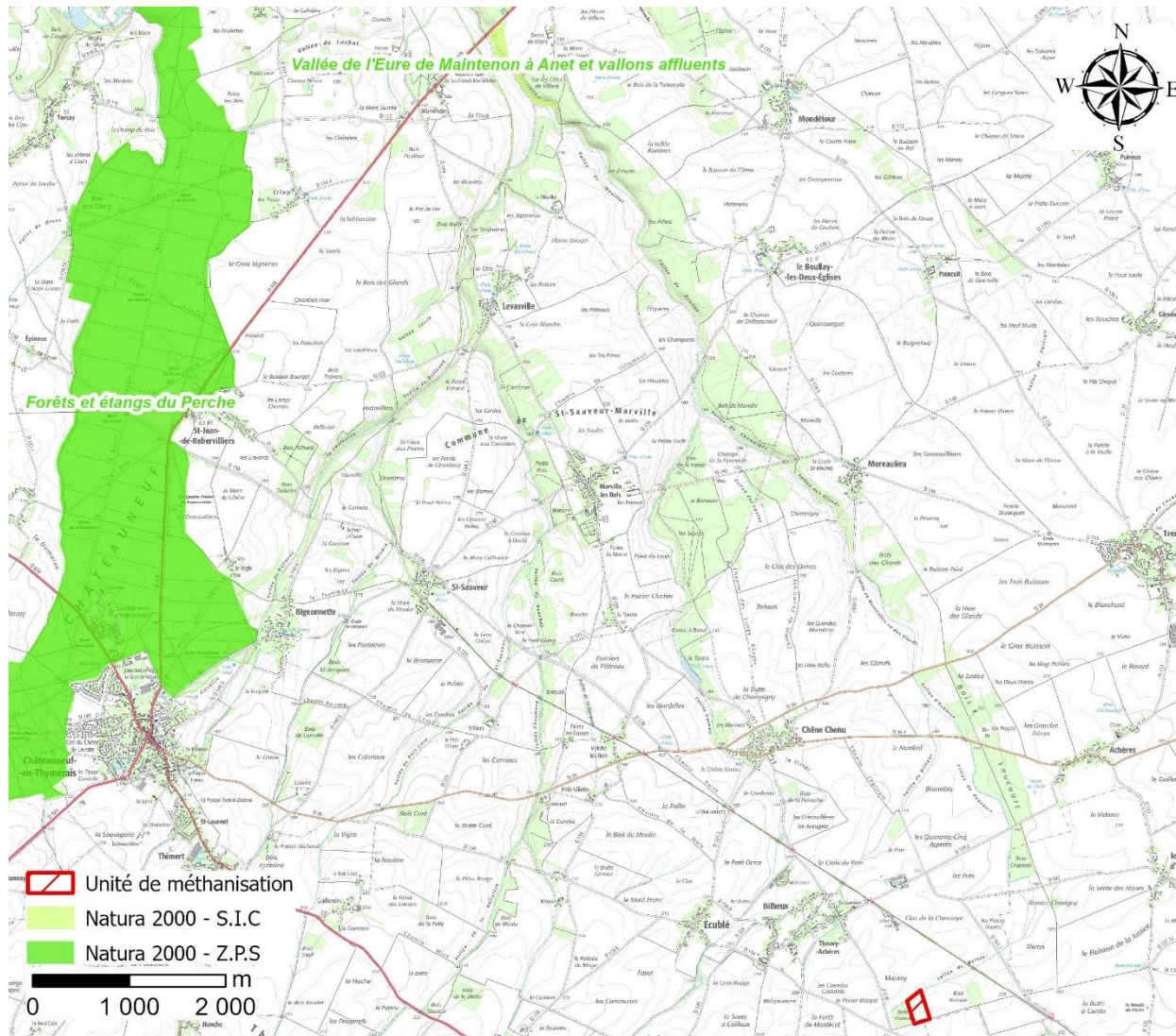
FR2512004 – Forêts et étangs du Perche

- Sites de la Directive « Oiseaux »

- Sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2512004>

Il s'agit d'un site à forte dominance d'habitats forestiers mais accueillant des landes et de nombreux milieux humides (étangs, tourbières, prairies humides, mégaphorbiais) Ces habitats sont particulièrement favorables aux espèces d'oiseaux à affinité forestière.

Aucune menace particulière sur ce site n'est identifiée.



6.2. EXPOSE SOMMAIRE DES RAISONS DE L'ABSENCE D'INCIDENCE

Unité de méthanisation

L'unité de méthanisation est située à plus de 7km du site NATURA 2000 le plus proche.

Selon l'alinéa 29° de l'article R414-19 du Code de l'Environnement, un site installation classée à enregistrement hors zone Natura 2000 n'est pas soumis à évaluation Natura 2000.

Les sites des installations et leurs environs, ne présentent pas de richesses, sensibilités ou potentialités importantes d'un point de vue écologique : implantations en plein cœur d'un secteur uniforme dédié aux grandes cultures céréalières. Les espèces d'oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE recensées au sein du site sont majoritairement inféodées aux milieux forestiers, aquatiques et humides. Parmi celles-ci, aucune n'est susceptible de nicher sur le site d'implantation, en plaine agricole. Seules deux espèces pourraient se retrouver en hivernage dans des champs cultivées : il s'agit de l'Alouette lulu, qui peut utiliser des terres agricoles bien drainées pour le gagnage, et la Grue cendrée qui peut se regrouper avec ses congénères pour s'alimenter dans les campagnes ouvertes de restes de maïs par exemple.

Cependant, aucune incidence significative ne peut être retenue concernant ces espèces car elles ne seront pas impactées en période de nidification et de nombreux habitats de report sont présents autour du site de méthanisation pour l'hivernage. En outre, le site Natura 2000 est éloigné du le site de méthanisation.

Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000 compte tenu de son éloignement.